



Municipalité de Saint-Sixte

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Natasha Mantville, directrice générale et greffière-trésorière, aux contribuables de la municipalité de Saint-Sixte :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 28, rue Principale à Saint-Sixte (Québec) J0X 3B0 ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale* ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi de 8 h 00 à midi et de 13 h 00 à 16 h 00

Donné à St-Sixte, ce 15^{ième} jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Natasha Mantville

Directrice générale et greffière-trésorière